

# Le guide de vos paiements chez Shire (à partir du 2 Avril 2018)



Les paiements des fournisseurs de Shire à travers l'Europe sont gérés par le Centre européen de services partagés de Shire (SSCE), basé à Dublin, en Irlande. Ce guide a été conçu pour vous aider à recevoir le paiement sans délai de toute facture adressée aux entités légales de Shire. Un autre guide sera envoyé séparément aux fournisseurs de Baxalta. Shire s'engage à payer ses fournisseurs sans délai. C'est à cette fin que nous avons préparé ce guide, qui vous aidera à comprendre la procédure appliquée chez Shire et à éviter ainsi les retards de paiement.

(\* veuillez vous reporter au tableau de la page 2 pour voir les pays concernés)



## CONFIGURATION PRÉALABLE

L'enregistrement des fournisseurs est géré par l'intermédiaire de Lavante, notre portail fournisseur. Vous devez impérativement vous enregistrer et vous assurer de maintenir vos coordonnées à jour. Les nouveaux fournisseurs doivent compléter leur profil Lavante dès que possible.

- Votre profil fournisseur dans Lavante doit être rempli à 100 %
- Il est préférable de fournir une adresse électronique de de votre entreprise plutôt qu'une adresse électronique d'un particulier, par ex. [ARemail@company.com](mailto:ARemail@company.com) plutôt que [mary.lamb@company](mailto:mary.lamb@company)
- Pour réinitialiser votre mot de passe, veuillez contacter [support@lavante.com](mailto:support@lavante.com) ou appeler le +1-888-610-0757
- Pour obtenir de l'aide avec la configuration de votre profil, veuillez contacter [supplier-registration@shire.com](mailto:supplier-registration@shire.com)



## CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement standard de Shire sont de 60 jours, à moins qu'un accord spécifique ne soit mentionné dans un contrat, un Contrat-cadre de services ou un Énoncé des travaux (EDT).

- En fonction du montant de la dépense, les départements approvisionnement et/ou juridique de Shire pourront être impliqués dans le processus de validation des termes de votre contrat.
- Les nouveaux contrats seront soumis au délai de paiement de 60 jours minimum, à l'exception de HCP.
- Dans le cas où aucun contrat ne serait requis, un PO de Shire servira de contrat et déterminera l'ensemble des modalités et des conditions relatives à la transaction.



## BON DE COMMANDE (PO)

Vous devez attendre de recevoir un bon de commande (PO) avant de commencer à travailler. Une politique « Pas de paiement sans PO » sera mise en place à partir du 1er août 2017. Votre PO doit-être composé de 10 chiffres et commencer par 1, 3 6, 8 ou 9. Le numéro de PO est différent du numéro de demande. Les marchandises ne doivent pas être livrées tant que vous n'avez pas reçu un PO officiel.

- Le PO doit préciser le type de marchandise et la quantité.
- L'unité de mesure (UDM), les quantités et les prix mentionnés sur la facture doivent correspondre au PO.
- Shire déploie actuellement un nouveau système d'approvisionnement nommé Coupa : de plus amples détails vous seront fournis séparément.



## LIVRAISON DES BIENS/SERVICES

Vous devez fournir un bon de livraison à Shire au moment de la livraison des marchandises.

- Lors de toute livraison, chaque colis doit contenir un bordereau de livraison détaillé, comprenant le numéro de PO de Shire ainsi que les quantités livrées
- Shire effectuera un décompte pour les envois ne contenant pas de bordereau de livraison. Celui-ci sera considéré comme final



## FACTURATION

Toutes les factures doivent être envoyées directement à SSCE - voir les coordonnées sur la page 2. **Toute facture qui ne sera pas envoyée directement à SSCE entraînera un retard de paiement.** Si le courrier électronique de factures:

- Veuillez noter que le compte de messagerie de facture est un scanner non surveillé, automatisé et ne peut répondre aux requêtes. Toutes les requêtes doivent être adressées pour le compte de messagerie de requête
- Veuillez vous assurer que les factures sont uniquement en format PDF ou TIFF.

Excepté – Allemagne: voir détails en page 2

Afin que vous puissiez être payé, votre facture DOIT contenir

- La date de facturation
- Le numéro de facture
- L'entité juridique *bénéficiaire* correcte comme indiquée sur le PO
- Le numéro de PO (les factures ne mentionnant pas le numéro de PO seront retournées)
- Le nom complet du fournisseur et son adresse
- Les coordonnées bancaires (comme indiquées lors de votre enregistrement)
- La description des marchandises ou des services (y compris les dates à auxquelles les prestations ont été fournies)
- Le prix unitaire des marchandises/services (hors taxes, rabais ou réductions)
- Le numéro de TVA du fournisseur et Shire/Baxalta
- Le numéro de TVA appliquée et la répartition des coûts payables en pourcentage



## PAIEMENT

Les paiements seront effectués :

- Selon le délai contractuel et/ou sous 60 jours
- Si la facture comprenant le PO est préparée correctement et que le demandeur de Shire a approuvé la demande dans le système.

- Paiements hebdomadaires : les paiements sont effectués chaque mercredi avec date de valeur le vendredi.
- Une fois que la facture est approuvée, elle est affectée au prochain cycle de paiement, en fonction des modalités de paiement.
- Virement bancaire électronique uniquement : nous n'acceptons plus les chèques postaux.

## Le guide de vos paiements chez Shire (à partir du 2 Avril 2018) (Suite)

### Nous contacter :

Vous pouvez envoyer vos factures ou contacter l'équipe du Centre Européen de services partagés de Shire à l'aide des coordonnées ci-dessous. Veuillez vous assurer de noter les différences entre:

- "Bill to" - l'adresse légale Shire ou Baxalta enregistrée sur votre bon de commande et qui devrait être incluse dans votre facture.
- "Ship to" – l'adresse où les biens et services doivent être envoyés ou fournis, également inclus sur votre bon de commande.
- "Send to" – l'adresse ci-dessous où les factures doivent être envoyées pour le paiement. Veuillez vous assurer que toutes les factures soient envoyées directement aux adresses ci-dessous pour éviter tout retard de paiement. Si vous fournissez des biens / services dans plusieurs pays, veuillez noter que différentes boîtes aux lettres peuvent s'appliquer - envoyez toujours votre facture à la boîte aux lettres de l'entité légalement enregistrée Shire / Baxalta («bill to») qui a commandé les biens ou services /ou votre entreprise est située).
- Par exemple, si vous êtes basé en Suisse, mais que la société Shire / Baxalta que vous fournissez est en France, utilisez les coordonnées de la France

Veuillez noter que les conditions de paiement standard de Shire sont de 60 jours, sauf indication contraire sur votre contrat, contrat-cadre de services ou un Énoncé des travaux (EDT)..

Pour toutes les demandes envoyées à [AccountsPayableEU@shire.com](mailto:AccountsPayableEU@shire.com), le SSCE émettra un «numéro de dossier» et «référence» - veuillez citer votre numéro de dossier unique dans les courriels de suivi à notre équipe. Un nouveau numéro de dossier et une nouvelle référence seront émis pour chaque nouvelle demande.

**Pays:**  
**(Pays " Bill to" sur votre PO**

**Adresse pour vos factures (option privilégiée)<sup>1</sup>**

**Adresse pour vos questions :**

Format PDF ou TIFF seulement.

Adresse courriel de scanner automatisé non surveillé et ne peut pas répondre aux demandes

Austria Belgium Ireland Italy Netherlands Nordics: <i>Finland, Sweden, Norway, Denmark</i> Switzerland United Kingdom	<a href="mailto:invoicesEU@shire.com">invoicesEU@shire.com</a>	<a href="mailto:AccountsPayableEU@shire.com">AccountsPayableEU@shire.com</a>
France	<a href="mailto:InvoicesFR@shire.com">InvoicesFR@shire.com</a>	
Portugal	<a href="mailto:InvoicesPT@shire.com">InvoicesPT@shire.com</a>	
Spain	<a href="mailto:InvoicesES@shire.com">InvoicesES@shire.com</a>	
<b>Adresse postale <sup>1+2</sup>:</b> Shire (nom de l'entité légale), Service Comptabilité fournisseurs PO Box 7716, Royal Mail Sorting Office, Crucible Road, Corby, Northamptonshire, NN17 5ZZ, UK		

Germany Toutes les entités Shire et anciennes entités Baxalta . Malheureusement les factures ne peuvent pas être envoyées par courriel.

**Envoyez vos questions par courriel :**

[AccountsPayableEU@shire.com](mailto:AccountsPayableEU@shire.com)

**Adresse postale :** Shire Deutschland GmbH, Friedrichstraße 149, Berlin 10117  
U.St.-ID DE297264154

<sup>1</sup> Factures par courriel sont privilégiées, sauf en Allemagne où seules les factures papier seront acceptées

<sup>2</sup> Il s'agit d'une adresse postale uniquement pour les factures - l'entité «Bill to» et l'adresse légale enregistrée doivent figurer sur la facture et figurer dans la commande.